

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

n° 91
Mars 2016

SNTUEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

RATTRAPAGE DE NOS SALAIRES !

DOSSIER
Congrès FSU
Le Mans
p. 7 à 10



**Tou-tes ensemble
pour le retrait
de la loi Travail**

► **Françoise Dumont**
Présidente de la
Ligue des droits de l'Homme

État d'urgence

Nous ne céderons pas¹ !



© Antoine Dumont / Divergence

Pourquoi faut-il s'inquiéter de la loi dite « de la protection de la nation » ?

La réforme constitutionnelle se caractérise par l'ajout de deux articles au texte de actuel. Le 1^{er} concerne la constitutionnalisation de l'état d'urgence, qui, en tant que régime d'exception, comporte obligatoirement des mesures attentatoires aux libertés. Contrairement à ce qui a pu être avancé par ses défenseurs, la rédaction de cet article, telle qu'elle a été adoptée par le parlement, ne permet absolument pas de mieux encadrer le régime juridique de l'état d'urgence. Les conditions de son déclenchement sont définies de manière extrêmement vagues et ses finalités, ainsi que le nombre de prorogations possibles, ne sont pas précisés. Enfin, le texte prévoit de renvoyer à la simple loi la compétence de fixer les mesures de polices administratives que les autorités civiles pourront prendre dans le cadre de l'état d'urgence. Il aurait sans aucun doute

été préférable de prévoir un renvoi à une loi organique qui aurait été obligatoirement soumise à un contrôle du Conseil constitutionnel.

Quant à l'article qui prévoit la déchéance de nationalité, sa rédaction a fait l'objet de nombreuses tractations sans qu'aucune « bonne solution » ne puisse être trouvée. Si cette déchéance ne s'applique qu'aux binationaux, elle créera deux catégories de Français, alors même que l'article 1^{er} de la Constitution de 1958 dispose que « *La France assure l'égalité de tous les citoyens* ». Si elle s'applique aux « mononationaux », la France créera des apatrides ce qui la met en contradiction avec ses engagements internationaux et avec l'article 15 de la DUDH²...

Incontestablement, un travail législatif qui porte sur la loi fondamentale mérite du temps, de la méthode, et l'un comme l'autre ont fait défaut. Il mérite aussi que l'on ne transige pas avec certaines valeurs et ce n'est pas le chemin qui a été choisi, pour des raisons qui semblent essentiellement politiciennes.

Lorsque le 1^{er} ministre déclare qu'il en a « assez de ceux qui cherchent en permanence des excuses ou des explications culturelles ou sociologiques à ce qui s'est passé » en quoi cela est-il dangereux ?

Une telle déclaration est consternante. Elle jette le discrédit sur de nombreux travaux menés par des chercheurs en sciences sociales, en les soupçonnant d'adhérer sans recul à l'idée qu'il y aurait une sorte de déterminisme social qui pousserait inéluctablement certains individus à devenir djihadistes. Qui prétend

cela ? De tels propos nous renvoient à une sorte d'obscurantisme indigne d'un responsable politique de premier plan.

Par ailleurs, elle nous prive de toute possibilité de prévenir la radicalisation. Lorsqu'on constate que de plus en plus de jeunes, et notamment des filles, abandonnent leur famille et leurs camarades de classe, à un âge où l'on est en quête de modèles et d'idéal, ne sommes-nous pas dans l'obligation de nous interroger sur leurs mobiles et sur leur parcours ?

Différentes mobilisations et initiatives ont déjà eu lieu. Comment la LDH entend-elle poursuivre l'action ?

Effectivement, de nombreuses initiatives ont été prises aussi bien à l'échelon national que local, et souvent à l'initiative de la LDH. Elles visaient à convaincre l'opinion publique, légitimement traumatisée par les attentats de 2015 qu'en matière de lutte contre le terrorisme, on lui proposait un marché de dupes. Souvenons-nous de cette phrase de Benjamin Franklin : « *un peuple qui est prêt à sacrifier la liberté au nom de la sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre et finira par perdre les deux* ».

Aujourd'hui, il est difficile de savoir si ce projet finira ou non par être adopté mais une nouvelle loi de lutte contre le terrorisme vient d'être votée par l'Assemblée nationale et ce texte doit éminemment nous inquiéter. Sa philosophie générale consiste à faire entrer dans le droit commun des mesures propres à l'état d'urgence, notamment en continuant de contourner l'autorité judiciaire. En fait, il s'agit un véritable tour de passe-passe pour banaliser et pérenniser l'état d'urgence ! ■

1. Appel unitaire à signer sur www.nousnecederonspas.org
2. Déclaration universelle des Droits de l'Homme

► Entretien réalisé par Marie-Caroline Guérin et Isabelle Lauffenburger

Un peuple qui est prêt à sacrifier la liberté au nom de la sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre et finira par perdre les deux. (Benjamin Franklin)



SOMMAIRE

- 2 **Entretien**
> Françoise Dumont
État d'urgence : nous ne céderons pas !
- 3 **Edito**
> Faire converger les colères !
- 4>5 **Questions éducatives**
> Tous au chevet de l'apprentissage
> Le ministère ne revalorise pas l'enseignement professionnel
- 6 **Carrières et métiers**
> Indemnité pour missions particulières
- 7>10 **Dossier : congrès FSU du Mans**
> Éducation, formation, culture et recherche
> Fonction publique et service public
> Transition écologique, droits humains et justice sociale
> Le syndicalisme et la FSU
> L'EPP de plus en plus présent dans l'action FSU
> Militer à la confédération syndicale autonome sénégalaise
- 11 **Carrières et métiers**
> Droit à la mutation verrouillé
- 12>13 **Questions éducatives**
> 3^e prépa-pro : à quand les moyens ?
> SEGPA et hausses d'effectifs en atelier
> Bac pro vente et commerce, alerte rouge
> Bac pro MELEC version
Bac pro GA : même combat !
> Bac pro GA : quelle stratégie ?
- 14 **Prélèvement**
- 14 **Contacts académiques**
- 15 **Vie des académies**
> Lyon : Le SNUEP-FSU aux côtés des collègues de GA
> Grenoble : le droit syndical bafoué
- 16 **Bulletin d'adhésion**

FAIRE CONVERGER LES COLÈRES !

Nos mots ne seront jamais assez durs pour qualifier l'entreprise de destruction du Code du travail, bâti par près d'un siècle de grèves et de négociations. Mais quels buts poursuit donc ce gouvernement si ce n'est précariser et asservir encore davantage le salariat ? Ils peuvent user de leur argument grotesque d'un Code du travail « frein à l'emploi », ils ne dupent plus personne. Nous n'oublions pas les milliards concédés au patronat qui en échange n'a pas fourni le moindre emploi. Nous n'oublions pas les milliers d'emplois détruits et les peines de prison infligées aux travailleur-euses qui s'y opposent. La réalité de leur politique ultralibérale et répressive, c'est la liquidation des acquis sociaux avec le soutien sans limite du Medef.

Avec les salarié-es, la jeunesse a raison de s'indigner, une jeunesse pour laquelle la précarité est déjà la norme lorsqu'on ne lui propose qu'apprentissage, stages et CDD comme unique horizon. Après avoir sacrifié la réglementation protectrice en matière de travaux dangereux ou en hauteur des apprenti-es mineur-es, l'avant-projet de loi El Khomri prévoyait la possibilité d'utiliser leur force de travail jusqu'à 40 h par semaine, 10 h par jour. C'est grâce à leur mobilisation que les jeunes ont permis ce recul du gouvernement.

En septembre dernier, le 1^{er} ministre déclarait qu'il « *faudrait un rapport Combrexelle pour la Fonction publique* », tandis que le ministre Macron avançait que le statut de la FP n'était plus justifiable. Nous n'en doutons pas, s'ils parviennent à ébranler le Code du travail, ce sera ensuite au tour du statut de la Fonction publique. Nous paierons tous le prix de la régression sociale, elle aura des conséquences sur nous tou-tes, y compris les agent-es de la FP. C'est pourquoi, salarié-es du privé et du public, nous ferons front commun contre cette nouvelle attaque portée par le Gouvernement et le patronat.

Pendant ce temps-là, notre ministre fait mine de se désoler que l'enseignement professionnel public, ses filières et ses élèves ne soient pas valorisés. Tout en assurant la promotion de l'EPP à travers concours photos ou déplacement médiatisé en LP, elle et le gouvernement poursuivent son démantèlement méthodique. Avec la réorientation à l'automne en 2nde pro, l'instauration de jumelages collège-LP-CFA, l'absence totale de remise en cause de la réforme de la voie professionnelle et de ses conséquences, l'assèchement budgétaire des LP à travers le détournement de la taxe d'apprentissage au profit des CFA, c'est bien l'ensemble de l'enseignement professionnel public qui est conduit à l'asphyxie. Mais ne dit-on pas « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage » ?

Pour le retrait de la loi El Khomri, pour la revalorisation de nos salaires, pour un enseignement professionnel public au service de la réussite des jeunes

Nous n'avons pas d'autre choix.

C'est notre devoir de nous mobiliser !

SNUEP
F.S.U.

Pour l'enseignement
professionnel public
Mars 2016 n° 91

38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS - Tél. : 01 45 65 02 56 - Courriel : snuep.national@wanadoo.fr - Site : www.snuep.fr
Directrice de la publication : Isabelle Lauffenburger ; Collaboratif : Frédéric Allègre, Patrick Bernard, Marie-Caroline Guérin, Thierry Monnayé ;
Photos : Antoine Dumont, Nicolas Duveau, M-C. Guérin, Isabelle Lauffenburger ; Imprimerie : Compedit Beauregard, ZI Beauregard,
BP 39 - 61600 La Ferté Macé ; Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr ;
PAO : Studio Sevillanes ; N° CP : 1218 S 05844 - ISSN : 1762-2808 - 1 €

TOUS AU CHEVET DE L'APPRENTISSAGE !

Les LP mis à contribution

De nombreuses études confirment toutes les failles de l'apprentissage dénoncées par le SNUEP-FSU (28 % de ruptures de contrat, dépendance aux aléas économiques, discriminations...). Pourtant, la pensée unique des politiques et des économistes surmédiatisés se refuse à privilégier les LP, bien au contraire. Les projets pour favoriser le patronat local se multiplient.

Proposition de loi Estrosi¹

Le texte voulait :

◆ renforcer les compétences des régions sur l'apprentissage et écarter les recteurs et rectrices de l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales. Objectifs avoués : pouvoir fermer des LP ou les fusionner à terme avec les CFA afin d'en faire des « centres d'apprentissage professionnels régionaux », qui devront répondre à des besoins locaux et immédiats.

◆ rétablir l'apprentissage dès 14 ans. Malgré la chute des entrées post-3^{ème} et le rapport de l'OCDE² pour lequel faire « acquérir un bagage minimum de compétences fondamentales en littérature et numératie » est le plus rentable à long terme, des député-es souhaitent que ces jeunes passent chaque semaine 3 jours en entreprise et 2 en classe, un seul étant consacré à des enseignements généraux. Les enfants de pauvres n'auraient même pas droit au socle commun des libéraux³ !

◆ permettre à tout-e apprenti-e de « bénéficier [sic] des mêmes conditions de travail que les autres salarié-es de l'entreprise ». Au moment où le droit du travail est détricoté, ce recul sur les droits de l'Enfant est grave.

Le Sénat et les exécutifs régionaux ne manquent pas d'idées

Le texte⁴ déposé en parallèle par les sénateurs/sénatrices Les Républicains va dans le même sens, ajoutant la simplifi-



Lycée Éliisa Lemonnier, Paris. © M-C Guérin

cation de la rupture du contrat, la rémunération liée au diplôme et non à l'âge et l'autorisation au travail de nuit pour les mineur-es.

Chaque région prétend aussi innover, quel qu'en soit le prix⁵. L'Île-de-France fera pression sur les CFA avec des contrats de performance pour augmenter leurs effectifs de 25 % en 5 ans, tandis que le rectorat de Toulouse veut réserver des places pour les apprenti-es dans des sections mixtes en LP.

Pensée unique dans les médias

Chaque semaine des articles se réfèrent à l'Allemagne, s'appuyant sur des données isolées de leur contexte et faisant fi des pays sans apprentissage qui ont un faible chômage des jeunes. Omniprésent, le thuriféraire Bertrand Martinot⁶ veut faire de l'appren-

tissage « la voie de la formation professionnelle initiale de droit commun », supprimer les LP, alléger l'enseignement général pour certains élèves dès la 4^{ème}, réduire la place des diplômes au profit de certifications de branches et de titres.

Un gouvernement « de gauche » qui prépare le terrain

Le gouvernement n'est pas en reste. Après les aides financières aux entreprises – alors qu'en Allemagne celles-ci financent presque

seules l'apprentissage –, il veut aujourd'hui leur proposer « de nouvelles libertés » à travers le projet de loi El Khomri⁷.

Presque 100 ans après la réduction du temps de travail à 8 h par jour, les apprenti-es mineur-es pourraient en faire 10, et 40 heures par semaine ; inspecteur et médecin du travail en seraient seulement informés. En cas de rupture de contrat, les CFA devront délivrer une attestation reconnaissant les compétences acquises. Les écoles d'entreprises pourraient accéder à la part de la taxe d'apprentissage dédiée aux formations hors apprentissage (qui vient déjà de baisser de 30 % dans les LP).

Lycées des métiers, mixage des parcours et des publics, évaluations en compétences isolées sont autant de chevaux de Troie pour asseoir cette révolution idéologique.

En les combattant sans relâche, le SNUEP-FSU défend l'avenir de l'enseignement professionnel public, les élèves et les PLP. ■

Patrick Bernard

1. Proposition de loi n° 3077, refusée (provisoirement ?) par la Commission des affaires sociales.
2. Regards sur l'éducation 2015, 24 novembre 2015.
3. Tweet de Jean-Paul Delahaye.
4. Proposition de loi n° 394, enregistrée le 10 février 2016.
5. Un-e apprenti-e coûte désormais plus de 18 000 €, contre moins de 12 000 € pour un-e lycéen-ne professionnel-le.
6. Économiste auteur d'un rapport en mai 2015 pour l'Institut Montaigne, un think tank libéral.
7. Loi travail visant la réforme du Code du travail.

LE MINISTÈRE FAIT DES ANNONCES ... Et ne revalorise pas l'enseignement professionnel

Dans un contexte d'attaques massives des régions et des parlementaires contre les LP¹, la ministre a annoncé publiquement quelques mesures supposées revaloriser l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

Les modalités de fonctionnement des groupes de travail : quid du dialogue social ?

Lors des séances, la réforme brutale du bac pro 3 ans et son cortège de dispositifs inopérants (CCF, AP, EGLS...) n'ont pas été remis en cause² par les bilans et rapports administratifs. Pire, les questions des parcours, des moyens, des conditions de travail des personnels et d'études des élèves ont été d'emblée écartées des discussions. Le SNUEP-FSU a dénoncé ces modalités de travail et a rappelé à chaque séance que traiter de ces questions était incontournable pour atteindre l'objectif annoncé : la valorisation de l'enseignement professionnel.

Les mesures annoncées par la ministre

❖ Un jumelage entre collèges et LP-CFA

Les liaisons entre collèges et LP existent déjà. Chaque année des LP accueillent des collégien-nes lors de mini-stages et les PLP rencontrent des enseignants de collèges pour leur permettre de découvrir l'enseignement professionnel. Les jumelages proposés avec les CFA visent à encore augmenter la porosité entre le service public d'éducation et l'apprentissage et ne participent en rien à sa revalorisation mais le menacent à terme.

❖ Une réorientation possible à l'automne pour les élèves affectés par défaut

Le SNUEP-FSU a toujours évoqué le problème des affectations subies en LP³ et leurs conséquences en termes de décrochage. Cette proposition occulte le travail mené par les équipes sur le terrain, qui sont confrontées au problème récurrent du manque de capacités d'accueil dans les différentes filières. L'offre de formation doit être élargie afin que toutes les élèves puissent être affecté-es sur leur 1^{er} vœu dès septembre et ainsi s'inscrire positivement dans le cursus scolaire de leur choix.

❖ Instaurer des sas d'accueil pour les élèves entrant en seconde

Cela ne constitue en rien une nouveauté. Ceux-ci sont en réalité déjà effectifs dans de nombreux établissements.

❖ Une semaine banalisée pour préparer les élèves à leur première PFMP

Cela révèle encore une fois la méconnaissance de notre métier et de nos pratiques, insinuant de fait que les enseignant-es ne préparent pas les élèves. La circulaire stage, qui remplacera celle de 2000, en prévoit les modalités. Cette semaine pourra s'effectuer en amont ou à la place de la première semaine de PFMP.

❖ Création de 1 000 postes pour 500 nouvelles formations

Au-delà du caractère insuffisant de cette mesure, nous actons positivement ces créations à condition que ces postes soient bien consacrés à l'enseignement professionnel public sous statut scolaire et non ciblés pour développer des filières d'apprentissage au sein de nos lycées.

Pour le SNUEP-FSU, revaloriser l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, c'est donner les moyens à tou-tes les élèves de réussir leur cursus scolaire et leur permettre une insertion professionnelle et des poursuites d'études réussies. Cela passe par la nécessité de réintroduire des parcours en 4 ans pour redonner du temps aux savoirs généraux et professionnels, par une remise à plat des modalités de certification des diplômes de la voie professionnelle, par des dédoublements de classe et par l'augmentation de l'offre de formation et des capacités d'accueil sur l'ensemble du territoire. Mais aussi, par l'arrêt du développement des publics et parcours mixés ou le détournement de la taxe d'apprentissage vers l'apprentissage, au détriment de nos LP publics. ■

Sigrid Gérardin

1. Cf. p. 4.
2. Cf. journaux n° 89 et n° 90.
3. 30 % en 2nde bac pro et 42 % en CAP.



INDEMNITÉ POUR MISSIONS PARTICULIÈRES

Une mise en place chaotique et une attribution confidentielle

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016-2017, les établissements scolaires disposent d'une enveloppe budgétaire plus ou moins importante permettant la rémunération des IMP¹.

En 2015, avec une circulaire d'application des modifications statutaires tardive, les établissements ont réparti à la hâte les indemnités² sans même avoir défini concrètement les missions particulières attendues. Afin de mesurer les impacts, le SNUEP-FSU a lancé une enquête IMP auprès de l'ensemble de ses syndiqué-es³. Elle doit permettre de mettre à jour des points de vigilance pour 2016-2017, à l'heure où les DHG sont votées dans les établissements.

Des moyens inégaux

Nous constatons que les enveloppes budgétaires ont été attribuées en fonction des HSE distribuées l'année scolaire précédente prenant en compte, plus ou moins, les projets d'établissement. Pour la prochaine rentrée, les rectorats ont maintenu à l'identique les enveloppes alors même que des établissements n'ont toujours pas terminé de distribuer la totalité des IMP.

Le SNUEP-FSU exige que les moyens budgétaires soient attribués équitablement entre tous les établissements du territoire national et fassent l'objet d'un réel bilan de leur utilisation.

Des missions sans efficacité réelle

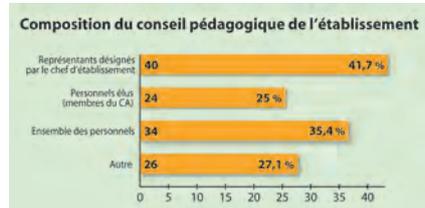


Les missions les plus souvent retenues sont inscrites dans la circulaire mais près de la moitié des établissements détournent les IMP sur des missions non listées, parfois même exotiques (secrétariat d'examen, taxe d'apprentissage, lien avec les entreprises...). De même, certaines missions attribuées relèvent déjà des obligations de services ou des missions des chef-fes de travaux ou des CPE. Rappel : le cumul des indemnités et des IMP n'est pas possible pour les chef-fes de travaux, le ministère l'a bloqué à partir de janvier 2016.

Le SNUEP-FSU recommande une vigilance particulière et incite les collègues à questionner les chef-fes d'établissement sur le redéploiement de ces IMP.

Manque de transparence

Dans notre enquête le conseil pédagogique⁴ est trop souvent l'unique lieu de discussion du choix des missions.

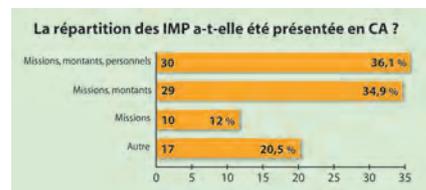


Toutefois, dans un grand nombre d'établissements, le conseil pédagogique n'ayant même pas été sollicité, le/la chef-fe d'établissement a sans doute décidé seul des missions qui seraient rétribuées et des personnels qui toucheraient des IMP.

Si la mise en place des IMP permettait d'entrevoir une transparence légitimement réclamée par les personnels, l'attribution au bon vouloir des chefs d'établissement perdure.

Notre enquête montre que rares sont les établissements où la répartition des IMP a été présentée dans sa globalité au CA, malgré les textes.

Le SNUEP-FSU exige que le CA soit l'unique instance de discussion de la mise en place du projet d'établissement ainsi que tout ce qui touche aux questions pédagogiques. A minima, le SNUEP-FSU exige que les membres de la commission permanente soient associés aux travaux du conseil pédagogique et à défaut que la réflexion sur la question des IMP soit portée en assemblée générale afin d'éviter écueils, mauvaises interprétations et malentendus.



Décharges de service

Le décret IMP prévoit que les chefs d'établissement aient la possibilité de demander aux recteurs/rectrices des décharges de service pour des missions particulières. La décharge de service est indispensable pour de nombreuses fonctions dorénavant rétribuées par les IMP.

Le SNUEP-FSU exige que des décharges de services soient accordées pour ces missions reconnues comme particulières et ne relevant pas des missions classiques de l'enseignant-e ou du CPE. Il réaffirme son mandat d'un service de 18 h incluant 15 h d'enseignement et 3 h de concertation pour tou-tes les PLP ainsi qu'une revalorisation du traitement sans augmentation de la charge de travail. ■

Nicolas Duveau

1. Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 et circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015. Ces nouvelles indemnités ont été mises en place à la rentrée 2015.

2. Payées en décembre-janvier seulement

3. 114 établissements ont répondu.

4. Instance que le SNUEP-FSU conteste car elle est généralement composée de membres désigné-es par le chef d'établissement.

[congrès FSU du Mans]



DOSSIER

» Réalisé par

Axel Benoist, Jérôme Dammerey,
Nicolas Duveau, Sigrid Gérardin,
Marie-Caroline Guérin

UN CONGRÈS TOURNÉ VERS L'AVENIR !

Le 6^e congrès de la FSU s'est tenu au Mans du 1^{er} au 5 février 2016. Ce congrès s'est déroulé dans un contexte inédit post-attentats, dans une situation économique incertaine et une situation sociale qui se dégrade encore davantage.

Les 700 délégué-es de la FSU se sont retrouvés pour débattre et proposer un plan d'action afin de créer les conditions nécessaires au développement des mobilisations dans le but de faire avancer les revendications des fonctionnaires, de défendre et développer les services publics, de porter notre projet de transformation de l'école au service de la réussite de tous les jeunes et plus globalement de construire une société plus juste et plus solidaire. Plus que jamais inscrite dans un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, la FSU s'est dotée de mandats ambitieux et d'une feuille de route, lui permettant d'inscrire son action dans la durée. Résolument déterminée à peser pour faire avancer les droits de l'ensemble des salarié-es, elle poursuivra son action pour lutter contre l'état d'urgence, la déchéance de nationalité, le démantèlement du droit du travail ainsi que la politique économique inefficace que ce gouvernement continue à mettre en œuvre. ■

THÈME 1

Éducation, formation, culture et recherche

Le SNUEP-FSU a porté haut et fort les revendications des personnels de la voie professionnelle au 8^e congrès de la FSU du Mans. Les enjeux de la voie professionnelle (VP) sont certainement parmi les plus transversaux et emblématiques de ce thème. En effet, les questions de culture commune, de parcours, d'élévation du niveau de qualification, de poursuite d'études, de décrochage, du traitement de la grande difficulté ou encore ceux de la formation tout au long de la vie et de la formation des enseignant-es sont intrinsèques aux problématiques et aux revendications que porte le SNUEP-FSU.

Ainsi, la FSU réaffirme son mandat essentiel d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, à l'heure où les régions et certains partis souhaitent la remise en cause de la scolarité obligatoire à 16 ans afin de développer l'apprentissage. La lutte contre la mixité des publics et des parcours a été réaffirmée comme celle

contre la réforme du bac pro 3 ans et de ses dispositifs inopérants (CCF, globalisation des horaires disciplinaires, AP...). Face aux attaques contre les SEGPA, la FSU confirme son combat pour maintenir des structures à tous les niveaux du collège. Elle œuvrera pour que les 6^e SEGPA ne soient pas démantelées et pour que les effectifs en atelier ne dépassent pas 8 élèves.

Le SNUEP-FSU a rappelé que des mesures de revalorisation de la VP (parcours, contenus...) sont incontournables pour mener 60 % d'une classe d'âge vers des études supérieures. La FSU s'est dotée d'un mandat contre la création d'une filière supérieure en apprentissage spécifique pour nos élèves et contre la sélection déguisée à l'entrée à l'université comme le préconise le rapport StrANES. Enfin, face aux 600 000 jeunes sans solution d'emploi ni de formation, la FSU exige des moyens pour le service ■ ■ ■



public d'éducation seul à même de lutter efficacement contre les sorties sans qualification et de proposer des parcours complets pour des formations diplômantes. La FSU s'engage aussi à peser dans les instances régionales notamment dans les CREFOP et CESER, pour que l'ensemble des régions continuent à garantir le financement des lycées professionnels publics. L'argent public ne doit pas être

détourné pour développer leur vision utilitariste de la formation professionnelle.

Le SNUEP et la FSU portent le projet d'un enseignement professionnel ambitieux à visée émancipatrice, apportant des savoirs généraux et professionnels nécessaires au futur-e salarié-e pour penser son métier dans sa globalité et lui donner les armes pour faire évoluer son travail. ■

THÈME 2

Fonction publique et service public

La 1^{re} partie du thème a permis d'établir un bilan des réformes dans la Fonction publique depuis 2012 et la 2^{de} partie de traiter des revendications des personnels.

Les congressistes ont réaffirmé des mandats forts comme le dégel du point d'indice suivi d'un plan de rattrapage des rémunérations de 60 points, le départ en retraite à 60 ans et 37,5 annuités de cotisation au taux de liquidation de 75 % des 6 derniers mois de l'indice atteint au cours de cette période.

Le congrès s'est donné des mandats d'études sur les rôles de l'État et des collectivités territoriales dans l'organisation et la mise en œuvre des services publics et des répercussions sur le système éducatif. Les citoyen-nés doivent pouvoir identifier clairement chaque échelon et ses missions sans que cela varie d'un territoire à un autre. Le SNUEP portera l'en-

ZOOM : Égalité professionnelle femmes-hommes

La FSU mènera une réflexion sur la mise en place de dispositifs de compensation de carrière, dans les situations de carrière ralentie. Elle mettra à l'étude une analyse juridique permettant de contraindre l'employeur public à vraiment mettre en application les textes réglementaires existants sur l'égalité professionnelle.

semble de ces questions dans les travaux de son congrès national en 2017. ■

THÈME 3

Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique

L'Europe des peuples

L'Europe doit abandonner les politiques d'austérité pour un vaste plan d'investissement public, harmoniser les droits sociaux par le haut et améliorer les protections collectives pour tou-tes. Elle doit défendre l'égalité des droits, la libre circulation, la lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et développer une politique d'accueil des migrant-es.

Services publics, fiscalité, sécurité sociale

La société a besoin d'une redistribution plus juste des richesses, d'une grande réforme fiscale et de services publics. Pour la sécurité sociale, la FSU revendique le retour à une gestion des

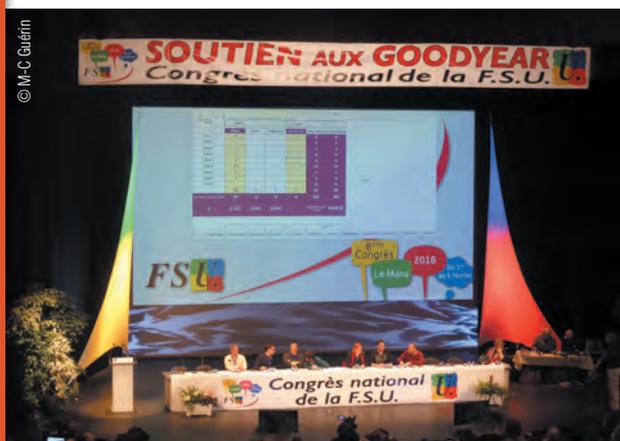
caisses par des représentant-es des assuré-es sociaux-sociales démocratiquement élu-es et dénonce sa fiscalisation.

Le caractère universel de l'accès aux soins doit être reconquis, ni la prévention, ni l'angle curatif ne doivent être négligés.

Dégradation des conditions de travail

La dégradation des conditions de travail, la perte du sens du métier, la souffrance au travail ont des conséquences directes sur la santé, ce que révèlent les CHSCT. Dans les négociations FP sur la qualité de vie au travail, la FSU s'est impliquée pour que soient inscrits des droits nouveaux¹.

La FSU dénonce la loi Macron qui affaiblit les préroga- ■■■





... tives des tribunaux prud'homaux, de la médecine du travail et de l'inspection du travail, simplifie les licenciements et dépenalise le délit d'entrave aux instances représentatives du personnel. Elle libéralise le travail dominical et de nuit.

L'égalité salariale femme/homme, loin d'être acquise, reste un objectif majeur à atteindre. Un bilan des inégalités salariales doit être publié annuellement.

Égalité des droits, discriminations, questions sécuritaires

Pour la FSU, une société inclusive est une société sans discrimination, qui garantit l'accès aux droits fondamentaux, dans laquelle chacun-e est et se perçoit l'égal-e de l'autre.

La FSU s'oppose à l'inscription de l'état d'urgence dans la Constitution, ainsi qu'à certaines dispositions de la réforme pénale qui renforceraient le pouvoir exécutif au détriment du pouvoir judiciaire. La FSU exige l'amnistie et l'arrêt de toutes

les poursuites et des violences policières contre les militant-es. La criminalisation de l'action syndicale doit cesser.

International

Le gouvernement actuel multiplie, les interventions militaires en Afrique sans aider les populations à prendre leur sort en main. La France intensifie ses relations militaro-économiques avec les régimes responsables dans l'émergence des réseaux terroristes et doit rompre avec ces pratiques pour mettre en œuvre, avec les peuples opprimés, une politique diplomatique de solidarité favorisant leur émancipation.

La FSU condamne la répression des mouvements d'opposition, l'exécution de nombreuses et nombreux condamnés à la peine de mort. ■

1. Expression directe des agent-es sur leur travail, droit d'alerte sur des difficultés de mise en œuvre de politiques publiques néfastes, études d'impact obligatoires en cas de réorganisation de service.

THÈME 4

Le syndicalisme et la FSU

Syndicalisme de transformation sociale, unité d'action et unification du paysage syndical, autant de questions qui ont été traitées dans une première partie de ce thème. Face aux enjeux et à l'affaiblissement des syndicats, ces questions sont plus que jamais d'actualité. La FSU a réaffirmé son

orientation syndicale : un syndicalisme de transformation sociale, rassembleur, de lutte et de propositions, un syndicalisme qui associe les personnels dans la définition des revendications et qui porte des propositions alternatives dans une optique de transformation sociale. C'est dans ce cadre qu'elle doit travailler en gardant son indépendance syndicale avec celles et ceux qui sont ouverts à cette démarche : syndicats, associations, politiques...

Dynamique unitaire

Elle s'engage à poursuivre et accentuer son travail avec la CGT et Solidaires. Cette démarche doit être appliquée à tous les échelons de la vie syndicale, du national au local, de l'interprofessionnel au catégoriel. Elle propose la mise en place, partout où cela sera possible, de comités permanents de coordination intersyndicale faisant régulièrement le point des travaux réalisés

et impulsant le nécessaire débat avec les salarié-es sur les évolutions d'une structuration plus unifiée.

Elle propose, là où des dynamiques unitaires ont été construites avec d'autres organisations syndicales, d'envisager l'élaboration de listes communes aux élections professionnelles. Le SNUEP-FSU a insisté pour que cette démarche ne freine pas le développement de la FSU et de ses syndicats nationaux qui doivent pouvoir s'implanter sur l'ensemble du territoire. Ces listes ne pourront donc être constituées que s'il y a consensus de tous les syndicats de la FSU concernés au niveau local et national dans un respect de la parité.

Fonctionnement et prise de décision

La FSU a aussi débattu des modalités de prise de décision sur les accords Fonction publique. Elle sort de ce congrès en redéfinissant ce processus de décision qui doit mieux anticiper le nécessaire débat contradictoire en proposant des modalités de concertation le plus « en amont » possible. La FSU s'engage à privilégier systématiquement le vote en CDFN après l'élaboration d'une appréciation politique partagée. La décision finale sera formalisée par un vote à 70 % qui maintenant ne comptabilisera que les votes Pour et Contre dans le calcul des suffrages exprimés.

Le SNUEP-FSU est intervenu sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement de la FSU au niveau régional dans un contexte où de nombreux CFR vont voir leur périmètre redéfini. Dans le contexte de la réforme territoriale, les sections départementales des anciennes régions pourront donc décider de la pertinence d'une coordination entre elles, dans le respect des principes fédéraux. Le SNUEP-FSU a réussi à faire adopter des amendements, pour que la FSU agisse dans le sens de la ■■





participation de tous ses syndicats nationaux concernés à tous les groupes de travail du CREFOP.

Parité et relève

Le SNUEP-FSU a pesé aussi fortement pour que la FSU aille plus loin dans la féminisation de l'outil syndical avec un mandatement du CDFN, un bilan annuel et une réactivation de l'observatoire de la parité. Il a permis des évolutions positives dans ce domaine : introduction dans le règlement électoral de la fédération de l'obli-

gation pour le vote national d'orientation de présenter des listes comportant au moins autant de femmes que d'hommes, incitation à la mise en place d'un fonctionnement collégial mixte pour faciliter la prise de responsabilité des jeunes et des femmes notamment dans les sections départementales.

L'ensemble des mandats dont elle s'est dotée lors de ce congrès doit permettre à la FSU de continuer à se développer en améliorant son fonctionnement afin d'œuvrer au renforcement d'un syndicalisme de transformation sociale progressiste. ■

L'enseignement professionnel public de plus en plus présent dans l'action FSU

Faisant le constat d'une situation toujours très dégradée et d'une attente forte pour construire une société plus juste, la FSU considère que le syndicalisme a la responsabilité de donner des perspectives en construisant des alternatives, mettant en débat des propositions pour rassembler largement et agir.

Dans son texte action, la FSU s'est mandatée sur des points d'actualité tels que la COP21, les attentats de 2015, les crises économiques et sociales, les réformes territoriales, etc. Elle a rappelé les liens évidents entre emplois, salaires, formation, éducation, protection sociale, conditions de travail et de vie. La FSU a appelé à peser sur le rendez-vous salarial de la FP de mars.

Le SNUEP est intervenu pour que l'enseignement professionnel public soit remis en perspective face au « tout apprentissage ». La FSU continuera d'agir pour éviter la fusion des LP et CFA, exiger l'abondement des budgets des EPLE et développer une offre de formations scolaires dans les territoires. Les mesures annoncées

par la ministre le 29 janvier dernier sont considérées comme insuffisantes. Dans l'immédiat, la FSU revendique la concrétisation de l'annonce de la création de 1 000 postes d'enseignant-es dans les LP pour l'ouverture de 500 nouvelles formations. Mais conforter l'EPP passe aussi par la refonte des contenus disciplinaires, à l'opposé d'un enseignement de compétences réduites aux seules attentes des dogmes du MEDEF et autres libéraux.

Le SNUEP et la FSU portent le projet d'un enseignement professionnel sous statut scolaire à visée émancipatrice, apportant tout ce qui est nécessaire au futur-e salarié-e pour penser son métier et faire évoluer son travail. ■

NOUVELLE DIRECTION ÉLUE DE LA FSU

Bernadette Groison :

secrétaire générale

Arnaud Lemaitre :

trésorier

Eliane Lancette et

Jean-Jacques Mornettas :

trésorier-es adjoint-es

© M-C Guérin



Militer à la Confédération Syndicale Autonome Sénégalaise

Infirmière dans un hôpital public de Dakar, N'Deye Diakhate¹ milite depuis son entrée dans le métier (1988) et depuis 2004 à la CSA² où elle est présidente du Mouvement des femmes depuis 2010.

Ce mouvement des femmes, non mixte, est structuré en bureaux, présents dans toutes les régions du Sénégal et bénéficie d'une autonomie financière. Les adhérentes viennent pour beaucoup de la Fonction publique (santé et éducation) mais aussi du secteur informel, très présent dans le pays et en butte à de nombreux problèmes (formation, reconnaissance, droits du travail...).

Les femmes doivent se battre, particulièrement dans les zones rurales, pour s'opposer « aux mœurs et aux coutumes » qui les obligent, par exemple, à vendre les dernières leurs produits, quitte à les brader. Leur combat passe par des réunions non mixtes, des classes d'alphabétisation, une formation technique de la transformation des céréales, du micro jardinage...

Pour N'Deye, il faut organiser des formations pour que les femmes soient plus autonomes, plus aptes à diriger leur vie et leur travail. Mais il faut aussi inciter les femmes à se syndiquer et pour tout cela N'Deye souhaite avoir un local pour discuter avec les femmes. Depuis 2012, des formations sont engagées en coopération avec la FSU et commencent à porter leurs fruits. La 4^e édition aura lieu en avril 2016.

Pour N'Deye, la sous-estimation constante des capacités et le manque de professionnalisation des femmes, la conciliation de leur vie professionnelle et familiale, la trop faible alphabétisation des femmes³ sont autant de freins à une meilleure intégration dans la société. L'égalité reste à conquérir... Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses projets syndicaux ! ■

1. Invitée au Congrès national de la FSU.

2. Confédération Syndicale Autonome, une des principales centrales syndicales de la Fonction publique du Sénégal.

3. Taux d'alphabétisation des adultes (femmes par rapport aux hommes) : 62,6 %, 2008-2012.

Droit à la mutation verrouillé

À la découverte du projet de mouvement inter 2016 des PLP, les commissaires paritaires nationaux du SNUEP-FSU ont décidé d'interpeller la ministre, avec la CGT et le Snetaa-FO. Le Sgen-CFDT et le Se-UNSA n'ont pas souhaité s'y associer.

Un mouvement inter académique catastrophique

5250 PLP ont participé au mouvement, dont 2200 stagiaires. Seuls 34 % des titulaires obtiennent une mutation demandée, 28 % leur 1^{er} vœu (le plus faible taux chez les enseignant-es du 2nd degré, de 41 % en moyenne) ; 42 % des stagiaires ne sont pas affecté-es sur leur 1^{er} vœu. Le ministère justifie ces résultats essentiellement par la spécificité du mouvement des PLP : il serait difficile de faire coïncider souhaits et besoins du fait du grand nombre de disciplines et de domaines d'enseignement très spécialisés. En réalité les capacités d'accueil sont calculées a minima par les services du ministère et des rectorats¹. L'affectation répond plus souvent à une logique comptable qu'humaine. Il aura fallu toute l'opiniâtreté et la détermination des commissaires paritaires du SNUEP-FSU, menaçant même d'interrompre les travaux pour débloquent des situations difficiles et améliorer un grand nombre de mutations, dans le respect du barème prenant en compte la situation professionnelle, familiale, voire médicale des candidat-es.

Malheureusement certaines situations n'ont pas pu être résolues et un trop grand nombre de candidat-es se retrouveront dans des situations où conjuguer vie familiale et professionnelle sera difficile voire impossible, comme pour les collègues originaires des DOM affecté-es par défaut en région parisienne.

Mouvement des prothésistes dentaires : 3 candidat-es et

4 possibilités d'affectation dont 2 à Nantes, 1 à Orléans-Tours et 1 à Strasbourg. 2 candidat-es demandaient Nantes : le premier est satisfait mais le second est muté sur Orléans-Tours, tandis que le candidat qui souhaitait Orléans-Tours est muté à Strasbourg. Au final, une seule demande est satisfaite et un poste reste vacant à Nantes.



Manifestation à Paris, 9 avril 2015. © M-C Guérin

Postes bloqués, mouvement en deux temps... et insatisfaction des collègues

Ce mouvement pose le problème des emplois pourvus par des non-titulaires dont les postes ne sont pas mis au mouvement, le problème des postes bloqués par les rectorats, mais aussi le manque criant de créations de postes. Le SNUEP-FSU s'est toujours opposé à la titularisation sur poste, aux postes bloqués et exige la création de postes budgétaires ainsi que des affectations à travers un mouvement national unique aux règles équitables permettant la fluidité.

Mouvement des chefs de travaux : opacité et manque de rigueur !

Ce mouvement consiste plus en « des arrangements entre amis » qu'en un mouvement équitable. La mise en place des commissions académiques d'habilitation, la participation des candidat-es PLP et certifié-es à un même mouvement d'affectation sur poste de DDFPT aurait dû apporter un peu plus de visibilité. Un

grand nombre de modifications d'affectations intervenues entre le GT² de février et la CAPN de mars ont été incompréhensibles. Visiblement les IG³ ont eu encore plus de difficultés à repérer le profil des candidat-es et à les positionner sur les postes adéquats. Le ministère nous a garanti prendre des dispositions nécessaires pour améliorer considérablement ce mouvement.

Communication, chercher l'erreur !

Le ministère a envoyé par sms l'affectation provisoire des candidat-es mais plusieurs jours après la tenue des CAP le résultat définitif n'était toujours pas communiqué via I-Prof ! Le nombre de modifications en séance rend ridicule les affectations provisoires qui génèrent stress et désespoir chez beaucoup de nos collègues. ■

Mathieu Lardier

1. Les demandes des rectorats sont corrélées par le ministère à la répartition des enseignant-es sur tout le territoire veillant à ne pas « déshabiller » les académies déficitaires comme Créteil, Versailles, Amiens.
2. Groupe de travail
3. Inspectrices générales/inspecteurs généraux.

L'AFFECTATION RÉPOND PLUS SOUVENT À UNE LOGIQUE COMPTABLE QU'HUMAINE

3^E PRÉPA-PRO : À QUAND LES MOYENS ?

Moins de découverte pro pour plus d'inégalités géographiques

Depuis près d'un an, le SNUEP-FSU ne cesse de batailler en faveur des 3^e prépa-pro dans le cadre de la réforme du collège. C'était l'occasion pour le ministère de redéfinir des moyens réglementaires à la hauteur des enjeux et des besoins. Mais la gestion de ce dossier par le ministère illustre son absence totale de volonté pour remédier à la difficulté scolaire (cf. journaux n° 89 et 90).

L'arrêté n'est paru que début février, après les opérations de préparation de rentrée 2016. Le MEN a refusé de suivre l'avis du CSE en faveur d'une dotation horaire supplémentaire, qui aurait permis des activités en effectif réduit en atelier ou en classe, renvoyant la responsabilité aux recteurs/rectrices.

DIMINUTION DES MOYENS, MOINDRE AUTONOMIE DANS LES ENSEIGNEMENTS ET ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS GÉOGRAPHIQUES

De fait, les remontées venant des académies font apparaître de fortes disparités quant aux dotations horaires attribuées et une diminution de l'enseignement de découverte professionnelle. Pour un même effectif, les établissements peuvent disposer de 32 heures à 38,5 heures. Au mieux, l'enseignement de découverte professionnelle peut être dédoublé, au pire tout doit se dérouler en classe entière, à l'opposé des préconisations de l'IG.

À l'heure où le ministère vante la formation professionnelle et veut fêter les 30 ans du bac pro, la découverte professionnelle est amoindrie. Le CSE de décembre demandait très majoritairement la non prise en compte des stages et visites dans les 216 heures annuelles qui lui sont

consacrées. Le ministère passe outre et en profite pour économiser des moyens : 2 semaines de stages représentant 70 heures et les visites de 10 à 20 heures, les besoins en financement horaire hebdomadaire ne sont donc que de 4 heures (sur 33 semaines). La DGESCO et les recteurs/rectrices l'ont expliqué dès décembre aux chefs d'établissement.

Pour les 3^e prépa-pro, la réforme du collège aboutit à une diminution des moyens, une moindre autonomie dans les enseignements et à un accroissement des inégalités géographiques. Le SNUEP-FSU continue de le dénoncer et s'est adressé à la ministre en ce sens. ■

Axel Benoist



- CEREPQ** : Centre d'études et de recherches sur les qualifications
- CSE** : Conseil supérieur de l'éducation
- DASEN** : Direction académiques des services de l'EN.
- DGESCO** : direction générale de l'enseignement scolaire
- DP** : découverte professionnelle
- EPI** : Enseignements pratiques interdisciplinaires
- GA** : Gestion administration
- IG** : Inspection générale
- RAP** : Référentiel d'activités professionnelles
- RC** : Référentiel de certification
- VPC** : Vente par correspondance

SEGPA ET HAUSSES D'EFFECTIFS EN ATELIER

Non, ce n'est pas la circulaire !

De nombreux militant-es nous ont fait part de menaces concernant le respect des effectifs dans leurs ateliers de SEGPA pour la rentrée 2016.

Le SNUEP-FSU rappelle que le travail en champ professionnel, prévu par la circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 et qui entrera en application à la rentrée 2016, ne changera pas, et donc que les effectifs maximum sont toujours de 8 élèves.

L'intention des DASEN est de récupérer des moyens en réduisant le nombre de champs professionnels par SEGPA notamment pour doter les sections des heures « de marges » pour les EPI et l'accompagnement personnalisé. Ce calcul comptable qui se fait au détriment des élèves et des conditions de travail n'est pas tolérable.

Par courrier du 15 février 2016, Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, a écrit à la ministre pour dé-

noncer cette situation.

Le SNUEP-FSU reste vigilant et rappelle que les effectifs maximum ne doivent pas être dépassés, que ce soit pour des raisons de sécurité ou pour assurer une pédagogie adaptée au public de ces classes.

Et les heures de marge doivent être disponibles, conformément aux engagements du ministère.

Continuez à remonter l'état des lieux de vos SEGPA et EREA aux sections académiques et au SNUEP national. Le SNUEP-FSU continue à peser pour la défense de ces structures. ■

Vincent Destrian



Vincent Destrian au Congrès national FSU. © M-C Guérin

BAC PRO VENTE ET COMMERCE

Alerte rouge

Malgré l'avis négatif du CEREQ et des organisations patronales (comme celles de la Vente par correspondance et des petits commerces), au projet de fusion des bacs pros vente et commerce, ceux qui ont créé l'échec cuisant du bac pro GA récidivent en créant un bac à options « métier de la vente ». Ils proposent de différencier les enseignements... en terminale !!! Les CCF se passeraient, selon leur propre expression, « *au fil de l'eau* ».

Même vocable que pour le GA signifiant en réalité : évaluations permanentes (les collègues de GA peuvent témoigner des effets de ces modalités de certifications). Il s'agirait aussi d'évaluer les comportements professionnels et chaque

ILS PROPOSENT DE DIFFÉRENCIER LES ENSEIGNEMENTS... EN TERMINALE !

groupe d'épreuves correspondrait à des blocs de compétences.

Le SNUEP-FSU dénonce ce projet libéral de modularisation des diplômes : élèves, stagiaires, apprentis pourraient ainsi entrer et sortir des LP à tout moment, les blocs de compétences seraient certifiés à la carte (sûrement annexés dans un passeport) et la somme de ces blocs ferait diplôme !

Le SNUEP-FSU, avec les collègues, s'opposera à ce projet qui détériorerait encore plus les conditions de travail et d'apprentissage des élèves et qui servirait une fois encore de prétexte pour sacrifier des postes de PLP. ■

Sigrid Gérardin

BAC PRO GA

Quelle stratégie ?

Pendant des mois, le MEN s'est caché derrière la promesse d'un bilan à venir sur le bac pro GA pour maintenir le statu quo sur ce diplôme. Ses préoccupations semblent désormais différentes, depuis la publication d'une étude menée par France Stratégie sur les emplois à l'horizon 2022, qui annonce que nous formerions 8 fois trop de jeunes dans cette voie !

Mais, même en acceptant l'idée qu'en 2022, il y ait moins besoin d'employé-es de bureau qualifié-es de niveau IV, faut-il pour autant sacrifier contenus et modalités de formations pour les quelques élèves qui vont continuer dans cette voie ? Pour le SNUEP-FSU et les collègues qui ont répondu à son enquête¹, la réponse est clairement non.

De plus, les PLP comptabilité et secrétariat ont vu leurs disciplines de recrutement se fondre en une seule, directement liée à la dénomination de ce diplôme, sans que le MEN ne demande l'avis de quiconque. Or la disparition progressive de cette filière ne serait pas sans conséquence sur leurs carrières et leurs conditions d'enseignement. À ce jour, rien ne semble avoir été anticipé par le ministère ! Le SNUEP-FSU dénonce cette situation intolérable. ■

Franck Féras

1. Résultats de l'enquête GA et Communiqué de presse disponibles sur www.snupef.fr

BAC PRO MELEC VERSION BAC PRO GA

Même combat !

Le nouveau bac pro « Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés » (MELEC) est passé pour avis au CSE du 21 janvier 2016. La philosophie générale de son RAP et de son RC s'inspire pour beaucoup de la didactique professionnelle. Par certains aspects, il va même plus loin que le bac pro GA en introduisant les attitudes professionnelles dans chaque compétence attendue.

Toutes les épreuves professionnelles seront évaluées en CCF pour soi-disant reprofessionnaliser cette formation. Ces CCF sont définis comme une évaluation continue des compétences au fil de la formation permettant, d'après l'IG, de



gagner du temps de formation. Pour ce faire, un livret dématérialisé de suivi d'acquisition des compétences sera mis en place. Cependant, contrairement au bac pro GA, des bilans intermédiaires des compétences seront réalisés deux fois par an par l'ensemble de l'équipe d'enseignement professionnel, lors d'entretiens de 15 minutes maximum avec « l'apprenant-e ».

Cette rénovation risque de dégrader les conditions de travail des enseignants tout en ne garantissant pas l'acquisition effective des attendus du référentiel. Le SNUEP-FSU a voté contre ce projet et le CSE a émis un avis défavorable avec 23 voix pour (SGEN-CFDT, UNSA) et 24 contre (FSU, CGT, SUD), FO a refusé de voter. ■

Jérôme Dammerey

LYON

Le SNUEP-FSU aux côtés des collègues de GA

En mars 2015, le SNUEP-FSU, la CGT Educ'Action et le Se-UNSA organisaient une journée sur les problèmes rencontrés par nos collègues de Gestion Administration. Cette journée d'échanges avait débouché sur une demande d'audience auprès de la rectrice afin de lui exposer les problèmes liés aux méthodes utilisées pour faire appliquer cette réforme par les enseignant-es.

Les injonctions perpétuelles des corps d'inspection, parfois contradictoires, ont mis en difficulté bon nombre de collègues, qu'ils soient en début de carrière ou expérimenté-es. Lors de l'audience, les représentant-es syndicaux ont exposé les difficultés exprimées par les collègues, difficultés que l'inspectrice présente a parfois reconnues, parfois niées... Le SNUEP-FSU avait été le seul à demander qu'une formation soit aussi prévue pour les collègues de lycée indus-

triel qui seraient mutés en lycée tertiaire : nous regrettons qu'elle n'ait eu lieu qu'en janvier, laissant des enseignant-es bien seul-es devant la tâche.

À ce jour, nous constatons toujours des pressions sur les enseignant-es, certain-es menacé-es de voir leurs postes supprimés s'ils/elles n'acceptent pas une reconversion en vente, où il y aurait plus de place. Ainsi, le SNUEP-FSU a dû intervenir lors d'une CAPA en janvier 2016 pour demander pourquoi le choix pédagogique d'une équipe d'utiliser un autre logiciel qu'open ERP (peu utilisé lors des stages et lors des poursuites d'études) avait provoqué une réaction négative de

DES ENSEIGNANT-ES
MENACÉ-ES DE VOIR LEURS
POSTES SUPPRIMÉS S'ILS
N'ACCEPTENT PAS UNE
RECONVERSION EN VENTE...

l'inspection avec pour conséquence la visite programmée d'un-e chargé-e de mission dans le lycée. Le SNUEP-FSU de Lyon n'ayant pas obtenu de réponse reposera la question lors du prochain CTA...



© Isabelle Lauffenburger

Nous resterons vigilant-es pour que la liberté pédagogique des enseignant-es soit respectée. ■

Séverine Brelot
Secrétaire académique



© DR

GRENOBLE

Le droit syndical bafoué

suite bloqué les demandes en faisant pression pour les dissuader de participer, arguant que leur place était en cours et qu'ils manquaient de conscience professionnelle. Il aura fallu l'intervention de notre secrétaire aca-

démique pour que la DASEN en autorise trois de plus. Ainsi deux collègues PLP se sont vus refuser la participation à ce stage, au mépris du droit syndical et sans aucune argumentation.

Des enseignant-es malmené-es

Depuis plusieurs années les conseils d'administration du LP Jean-Claude Aubry se déroulent systématiquement sous tension : lorsque les enseignant-es ne sont pas d'accord avec lui, le proviseur a fré-

quemment recours à des arguments *ad hominem* remettant en cause non leurs arguments, mais leur probité et leur légitimité d'élus devant les parents d'élèves.

Récemment, suite à notre protestation quant aux conditions de travail (classes à 31 élèves) il a « proposé » de faire partir les élèves en PFMP en demi-sections. Chacun aura compris le message implicite. Il s'agit là de méthodes correspondant bien peu à l'esprit démocratique, de surcroît au cœur d'une institution républicaine.

Nous ne nous laisserons pas intimider ! Nous continuerons à porter la voix des personnels et les couleurs du SNUEP-FSU, au travers des mandats qui nous sont confiés par nos adhérent-es et nos collègues. ■

Huynh Lan Tran
Secrétaire académique

L'arbitraire du chef d'établissement

Le 19 janvier 2016 un stage syndical : « Droits et devoirs des fonctionnaires, notamment des PLP » a été organisé par le SNUEP-FSU de Grenoble. Au LP Jean-Claude Aubry de Bourgoin-Jallieu, huit enseignant-es et une AED ont sollicité l'autorisation de leur chef d'établissement sans préjuger de l'accueil réservé par celui-ci.

Le proviseur, après avoir autorisé quatre collègues dans un premier temps, a en-



BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2015-2016

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2016

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr ; site : www.snuep.fr

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui non
n° d'adhérent-e (facultatif) :
M. Mme
NOM :
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance : ____/____/____
Adresse complète:
.....
.....
Tél. fixe :
Tél. portable :
E-mail :

Discipline précise :
Code (si connu) :

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts
(100% si frais réels)
ou
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt
si vous n'êtes pas imposable**

COTISATIONS DES PLP ET CPE	
Stagiaire : 102 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € Sans traitement : 27 €	
Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 93 €	
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement	

	Métropole	La Réunion	N [°] Calédonie Polynésie Française	Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane
	En euros	En euros	En CFP	En euros

Éch.	Métropole		La Réunion		N [°] Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1	102	147	135	195	15 840	22 194	120	174
2	111	165	147	219	17 280	25 059	129	195
3	117	177	156	234	18 258	26 850	138	210
4	123	187	165	249	19 332	28 638	147	222
5	132	201	177	266	20 406	30 786	159	240
6	135	216	180	288	20 763	33 294	162	256
7	144	228	192	303	22 194	35 082	171	270
8	153		204		23 628		183	
9	165		219		25 059		195	
10	180		240		27 567		213	
11	192		256		29 355		228	

RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE						
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION						
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP						
	PLP 1	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888

**En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{re} fédération de l'Éducation nationale.**

**Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP
inclut l'adhésion à la FGR.**

ACADÉMIE (au 01/09/2015) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE
PLP CPE AED
Classe normale Hors classe Stagiaire
Contractuel-le CDD CDI Vacataire
Échelon au 01/09/15 : Depuis le : __/__/__
Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :
retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION
LP SEP SEGPA EREA
Collège Lycée SUP FC
Nom de l'établissement :
RNE (facultatif) :
Ville :
Si TZR Etab. d'exercice :
Rattach. admin :

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
Temps partiel : % Nombre d'heures :
Montant : €
Mode de paiement :
1. Chèque-s : 1 2 3
2. Prélèvement* en 3 fois
3. Virement bancaire (Demandez le RIB à votre section académique)
*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement.
**Dès que l'adhésion est enregistrée,
elle est définitive et ne peut être remboursée.**

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**

Date : ____/____/____
Signature :